



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur la Somalie

*2886^{ème} session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, 22 Juillet 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil estime que la Communauté internationale doit rester engagée pour soutenir la mise en oeuvre de l'accord conclu à Djibouti le 9 juin 2008. A cet égard, il se félicite de l'engagement de l'Union africaine, lors de son dernier sommet tenu à Charm el-Cheikh, d'accroître son soutien aux efforts déployés par la Somalie pour rétablir la paix dans le pays. Il réaffirme sa préoccupation vis-à-vis de la situation humanitaire et des problèmes d'accès de l'aide aux populations, en particulier aux réfugiés et aux personnes déplacées. Il souligne que le renforcement de la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est une première étape essentielle pour améliorer la sécurité sur le terrain et contribuer à améliorer la situation humanitaire.
2. Le Conseil soutient les Nations unies, et en particulier le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, qui jouent un rôle important en appui au processus politique. Il est attaché au maintien de la dynamique nécessaire à une solution politique durable en Somalie. A cet égard, le renforcement des Institutions fédérales de transition ainsi que le renforcement des forces de police nationales sont primordiaux pour la mise en oeuvre de l'accord de Djibouti et l'instauration d'une véritable autorité dans l'ensemble du pays.
3. Le Conseil, rappelant ses conclusions du 26 mai et du 16 juin 2008, réaffirme son engagement en faveur d'une démarche globale, permettant de parvenir à un règlement durable de la crise somalienne, qui couvrirait à la fois le volet politique, la sécurité et les questions humanitaires.
4. Le Conseil a marqué son intérêt pour les options, en cours d'examen, visant à renforcer l'action de l'Union européenne en Somalie, y compris en appui à la mise en oeuvre de l'accord de Djibouti.

P R E S S E

5. Le Conseil a souligné à nouveau sa préoccupation à l'égard des actes de piraterie et des vols à main armée au large des côtes somaliennes. Conformément à ses conclusions des 26 mai et 16 juin 2008, il a marqué son intérêt pour que le travail en cours sur les options en vue d'une contribution de l'Union européenne à la mise en œuvre de la résolution 1816 du Conseil de sécurité des Nations unies aboutisse le plus tôt possible."
